

**INSCRIPTION AUX TRANSPORTS**
ENGAGEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

TOUTES LES INFORMATIONS DU FORMULAIRE SONT OBLIGATOIRES POUR VALIDER VOTRE DOSSIER SAUF CELLES FACULTATIVES CI-APRÈS SIGNALÉES EN (*)

ELEVENom :
Prénom :
Date de naissance :
Sexe : M F **ENFANT PLACÉ AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE SI CONCERNÉ**Nom du responsable :
Adresse :
Code postal :
Commune :**IDENTITE REPRESENTANT LEGAL** Père Mère TuteurNom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Commune :
Date de naissance :
Portable :
Tél domicile :
Mail* :@

*: information facultative

SCOLARITÉ 2019-2020 *Un certificat de scolarité pourra vous être demandé en cours d'année.*Nom de l'établissement :
Commune :
Classe : ULIS SEGPA
Régime : Demi-pensionnaire ou externe Interne (2 trajets / semaine : lundi/vendredi) Interne (4 trajets / semaine : lundi/mardi/jeudi/vendredi)
Option scolaire particulière* s'il y a lieu (*musique, sport, ...*) :
*: Joindre justificatif pour dérogation, sinon tarif hors secteur**TRANSPORT**Ligne concernée : N° :
Commune de montée les matins : Point de montée :
Commune de descente ou établissement scolaire : Point de descente :

Si correspondance (hors garde alternée) :

 SNCF *Pour l'utilisation SNCF un autre formulaire d'inscription doit être rempli (à retirer en gare SNCF).* autre ligne : N° :Commune de correspondance le matin : Point de montée :
Commune de descente ou établissement scolaire : Point de descente : **RÉSIDENCE ALTERNÉE SI CONCERNÉ** Garde alternée (pour les parents divorcés ou séparés)

L'enfant utilise-t-il une autre ligne de transport scolaire depuis le domicile de l'autre parent ?

 Non (dans ce cas la facture est adressée au représentant légal figurant sur cette fiche d'inscription en fonction de son QF) Oui (une deuxième fiche d'inscription est nécessaire pour l'autre parent)si oui, qui recevra la facture ? Mère Père**Date limite de retour : 5 juillet 2019**
la carte d'abonnement vous sera envoyée à compter du 26 août

SIGNATURE OBLIGATOIRE AU VERSO. A RETOURNER S.V.P.

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS ENGAGEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Vu le Règlement départemental des transports scolaires,
Vu les délibérations du Conseil départemental du Puy-de-Dôme N° 0.49 du 21 avril 2015 et N° 3.18 du 26 mars 2019

Tarification solidaire:

Les tarifs du transport scolaire dépendent des revenus du foyer. **Un formulaire «Tarification solidaire» doit être retourné**, en plus de cette fiche d'inscription, pour que le Département puisse calculer le quotient familial départemental qui sera appliqué aux enfants d'une même famille. Sans ce formulaire le tarif maximal correspondant à la tranche T8 sera appliqué.



TARIFS

● Scolaires demi-pensionnaires et externes :

● Tarifs subventionnés secteur :

- École primaire : celle de la commune ou à défaut d'école celle dans laquelle les élèves de la commune sont scolarisés.
- Collège : celui correspondant au collège de secteur.
- Lycées : ceux desservis par un transport scolaire.

T1 qf 0 à 300	T2 qf 301 à 550	T3 qf 551 à 800	T4 qf 801 à 900	T5 qf 901 à 1000	T6 qf 1001 à 1250	T7 qf 1251 à 1700	T8 qf > à 1700
104 €/an	125 €/an	135 €/an	150 €/an	161 €/an	189 €/an	211 €/an	232 €/an

● Autres cas : tarifs subventionnés établissement hors secteur :

T1 qf 0 à 300	T2 qf 301 à 550	T3 qf 551 à 800	T4 qf 801 à 900	T5 qf 901 à 1000	T6 qf 1001 à 1250	T7 qf 1251 à 1700	T8 qf > à 1700
235 €/an	286 €/an	307 €/an	340 €/an	351 €/an	426 €/an	477 €/an	498 €/an

● La tarification solidaire ne s'applique pas :

● Scolaires internes :

- Élève interne (2 trajets /semaine)
(lundi/vendredi) 30,15 €/an
- Élève interne (4 trajets /semaine)
(lundi/mercredi/jeudi/vendredi) 60,30 €/an

● Étudiants :

- Etudiant, élève post bac demi-pensionnaire 279,30 €/an
- Etudiant interne (2 trajets /semaine)
(lundi/vendredi) 60,30 €/an
- Etudiant interne (4 trajets /semaine)
(lundi/mercredi/jeudi/vendredi) 120,60 €/an

OU RENOYER LE FORMULAIRE ?

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Guichet unique
Hôtel du Département
24, rue Saint-Esprit
63033 Clermont-Fd Cedex 1.

Dater et signer :

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus. J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur sur le site www.puy-de-dome.fr et du «Guide pratique» et je les accepte. J'ai bien noté que l'abonnement aux transports scolaires est un abonnement annuel forfaitaire. Je m'engage à régler la participation familiale pour la totalité de l'année scolaire à la réception de deux factures semestrielles. Pour les parents en garde alternée, la facturation sera adressée à un seul parent.

Les informations personnelles fournies au dossier font l'objet de traitements informatiques permettant l'impression du titre de transport scolaire, les études statistiques et l'envoi automatique du dossier de réinscription pour l'année suivante. Certaines informations pourront être communiquées au transporteur et à la mairie de votre commune pour la mise en place du transport. Si votre dossier est incomplet, il ne sera pas validé. Un courrier (ou courriel) vous sera adressé pour réclamer les pièces manquantes avec renvoi s'il y a lieu de l'intégralité du dossier déposé. Elles seront conservées en archivage sur une durée supplémentaire de 12 mois, avant destruction.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous avez un droit d'accès à vos données personnelles ou à celles de l'enfant en tant que représentant légal, de modification, de suppression et d'opposition au traitement de vos données. Vous avez également la possibilité de prévoir le sort de vos données personnelles après votre décès. Contacter : Service des transports scolaires, 24, rue Saint-Esprit - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 - Tél : 04 73 42 20 20. Le Département du Puy-de-Dôme a désigné un délégué à la protection des données. Pour toute réclamation concernant vos droits : contacter : donnees.perso@puy-de-dome.fr, tél : 04 73 42 71 33. Vous pouvez également vous adresser à la Commission nationale de l'Informatique et des libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. Tél : 01 53 73 22 22.

À

le

Signature obligatoire du représentant légal ou de l'élève majeur